



SVBB
ASCP
ASCP

Schweizerischer Verband der Berufsbeistandspersonen
Association suisse des curatrices et curateurs professionnels
Associazione svizzera delle curatrici e dei curatori professionali

Udligenswil, le 31 mai 2022

Enquête nationale sur la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels 2021

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le [Mailing 05/2021](#), plus de 1300 curateurs professionnels ont participé à notre enquête (soit environ 60% des curateurs professionnels exerçant en Suisse).

Le **rapport d'enquête 2021** est disponible en allemand et français sous forme de brochure. *Tous les membres de l'ASCP ont reçu le rapport d'enquête par la poste au printemps 2022.* Les personnes qui souhaitent encore recevoir un exemplaire peuvent le commander à l'adresse info@svbb-ascp.ch; le rapport ainsi qu'un résumé peuvent également être consultés sur le [site Internet de l'ASCP](#) :

- [L'essentiel en bref](#) - Résumé
- [Rapport d'enquête ASCP-Ecoplan 2021](#)

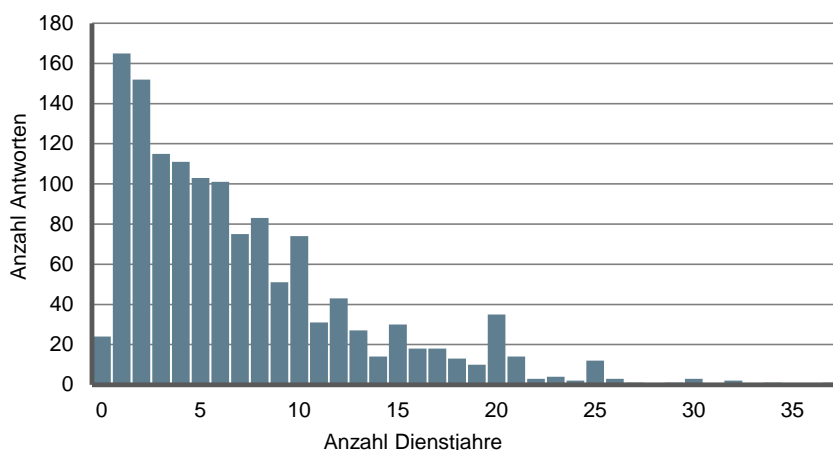
De plus amples informations sont disponibles sur le [site web de l'ASCP](#); notamment sur [l'ancienneté des curatrices et curateurs professionnels interrogés en 2021](#).

Vous trouverez des explications plus détaillées sur notre [Site internet](#).

A ce sujet, voici également quelques conclusions choisies par les curateurs professionnels concernant la culture de l'erreur et du conflit.

Ancienneté des curatrices et curateurs professionnels

Ci-après, une sélection de résultats relatifs à *l'ancienneté des curatrices et curateurs professionnels interrogés en 2021 (en nombre de l'année de service)*:



(Résultats de l'enquête ASCP 2021 : Total 1'316 réponses)

Avec 51%, plus de la moitié des participants sont actifs depuis 5 ans ou moins en tant que curatrices ou curateurs professionnels, un chiffre semblable à celui de 2016 (53%). Il est à craindre que depuis 2016, de nombreux débutants aient contribué à la fluctuation croissante observée. Il est inquiétant de constater qu'environ 40% de toutes les personnes interrogées envisagent encore un changement professionnel à moyen ou long terme (53% en 2016).

Ce résultat met en exergue la nécessité d'agir au niveau des organes responsables et directions des curatelles professionnelles et services sociaux polyvalents, ainsi qu'au niveau de la surveillance, c'est-à-dire l'APEA. Il semble évident que des efforts doivent être faits pour que les nouveaux arrivants soient "maintenus dans la profession".

Pour cela, outre des réductions dans la charge de travail initiale des nouveaux arrivants, il y a la nécessité de bons programmes d'introduction, d'une aide par des instructions et d'un soutien personnels régulière.

Ce sont des facteurs indispensables qui ne peuvent être abordés de manière ciblée et avec des chances de succès qu'avec les capacités/ressources humaines supplémentaires nécessaires.

Un curateur professionnel travaillant à plein temps et ayant une charge de travail normale ne peut donc en règle générale accomplir cette "tâche supplémentaire" avec succès que s'il peut bénéficier d'une réduction de sa charge de travail au moins pour une première phase d'instruction.

Une personne chargée de l'instruction/introduction des curateurs professionnels nouvellement engagés doit donc pouvoir bénéficier d'un soutien important pour cette tâche grâce à une décharge de travail.

Les résultats et l'évaluation de l'enquête 2021 occuperont encore le comité de l'ASCP. Nous discuterons également des options possibles lors de l'échange des membres de l'ASCP et des groupes régionaux en 2023 (cf. mailing 06/2021, let. A, ch. 6).

D'autres extraits et résultats détaillés de l'enquête ASCP 2021 seront publiés ici en 2022 et 2023.